

**DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE BILLY**



SÉANCE DU 21 MARS 2024

Conseil Municipal



SOMMAIRE

Table des matières

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2024	2
2. Approbation des comptes de gestion 2023 – budgets principal (commune) et SPANC	2
1. Approbation des comptes administratifs 2023 – budgets principal (commune) et SPANC	3
4 Affectation du résultat du budget principal (commune) 2023	4
5 Vote des taux d'imposition 2024	4
6 Subventions 2024 aux associations	5
7 Modalités d'amortissement de la subvention d'équipement 2024 au SIAEP Billy-Gy	6
8 Vote des budgets primitifs – budget principal (commune) et SPANC	6
9 Attribution du marché acquisition d'une pelle sur pneus hydraulique et rachat de l'ancienne tractopelle de la commune	8
10 Questions diverses	9

**DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE BILLY**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-et-un mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués le 05 mars 2024, se sont réunis à la mairie dans la salle du conseil sous la présidence de M. Nicolas GARNIER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Nicolas GARNIER, M. Jean-Marc NORBERT, 1^{er} Adjoint au Maire, Mme Maryse FOISSARD, 2^{ème} Adjointe au Maire, M. Jean-Pierre MADEMBA-SY, 3^{ème} Adjoint au Maire, M. Jean-Claude LATREILLE, M. Pierre-François BAUDONCOURT, Mme Françoise NOËL, Mme Brigitte RACHAL, Mme Nathalie VALENTE, Mme Aurélie RETY, Mme Émilie BRENANS, M. Geoffrey GODELIEZ-BONNARD.

Étaient absents excusés :

M. Thierry ROBERT (pouvoir à M. NORBERT)
M. Régis LESEC (pouvoir à Mme FOISSARD)
Mme Alicia ROUCHEUX (pouvoir Mme VALENTE)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de conseillers votants : 15

Secrétaire de séance : Geoffrey GODELIEZ-BONNARD

A l'ouverture de la séance, M. le Maire précise que la délibération relative à la Zone « France ruralité revitalisation » est retirée de l'ordre du jour, au regard de l'évolution récente du dossier (le Préfet a classé toutes les communes de la CCRM en zone FRR).

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 février 2024

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2024 a été transmis pour relecture, avec la convocation de la présente réunion, à chaque membre du Conseil Municipal. Monsieur le Maire, demande à l'assemblée si le procès-verbal amène des remarques ou commentaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des personnes présentes et représentées, approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2024.

2. Approbation des comptes de gestion 2023 – budgets principal (commune) et SPANC

Rapporteur : M. Jean-Marc NORBERT, Adjoint au Maire

M. Jean-Marc NORBERT, adjoint au Maire en charge des finances rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal au préalable.

M. Jean-Marc NORBERT présente les budgets primitifs de l'exercice 2023 (Commune et SPANC) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Il expose s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; avoir statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; avoir statué sur la comptabilité des valeurs inactives.

Il propose au conseil municipal d'approuver ces comptes de gestion.

Voix « pour » : 15 Voix « contre » : 0 Abstentions : 0

GGB

1. Approbation des comptes administratifs 2023 – budgets principal (commune) et SPANC

Rapporteur : M. Jean-Marc NORBERT, Adjoint au Maire

Monsieur le Maire ne prend part au vote, il quitte la salle.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc NORBERT, Adjoint en charge des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du budget principal qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Recettes 2023	840 215,44€
Dépenses 2023	784 532,62€
Report excédentaire 2023	55 682,82€
Report excédent cumulé 2022	220 885,49€
Résultat cumulé excédentaire 2023 à affecter	276 568,31€

Section d'investissement

Recettes 2023	455 708,79€
Dépenses 2023	201 039,10€
Résultat excédentaire 2023	254 669,69€
Report déficitaire 2022	-340 605,63€
Résultat déficitaire cumulé 2023	-85 935,94€

L'approbation du compte administratif commune 2023 est soumise au vote du conseil municipal :

Voix « pour » : 14 Voix « contre » : 0 Abstentions : ...0

Sous la présidence de Monsieur Jean-Marc NORBERT, Adjoint en charge des finances, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2023 du budget annexe SPANC qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement

Recettes 2023	1 084,60€
Dépenses 2023	1 084,60€
Report 2023	0,00€
Report excédent cumulé 2022	717,00€
Résultat cumulé excédentaire 2023 à affecter	717,00€

L'approbation du compte administratif 2023 SPANC est soumise au vote du conseil municipal.

Voix « pour » : 14 Voix « contre » : 0 Abstentions : ...0....

GGB

4 Affectation du résultat du budget principal (commune) 2023

Rapporteur : M. Jean-Marc NORBERT, Adjoint au Maire

Monsieur Jean-Marc NORBERT détaille la proposition d'affectation des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels qu'approuvée par la commission finances lors de la séance du 07 mars 2024 à savoir :

Besoin de financement de la section d'investissement (hors restes à réaliser 2023 d'un montant de 6 112,00€)	79 823,94€
Affectation complémentaire en réserve d'investissement	0,00
Affectation en excédent d'exploitation reporté	196 744,37

L'affectation des résultats présentée prévoit d'inscrire l'excédent de fonctionnement 2023 d'un montant de 276 568,31€ comme suit :

- 79 823,94 € sur la section d'investissement au compte 1068
- 196 744,37€ sur la section de fonctionnement – report au 002

L'affectation du résultat du budget principal (commune) est soumise au vote du conseil municipal :

Voix « pour » : 15 Voix « contre » : 0 Abstentions : 0

5 Vote des taux d'imposition 2024

Rapporteur : M. Jean-Marc NORBERT, Adjoint au Maire

M. Jean-Marc NORBERT, adjoint au Maire en charge des finances expose qu'il convient de déterminer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2024.

Il précise que la fixation des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires doit permettre de dégager, pour l'exercice 2024, des recettes fiscales suffisantes pour couvrir le besoin de financement du budget communal.

Il informe que le montant du produit attendu des taxes directes locales par application des taux d'imposition 2024, qui a été communiqué par la Direction départementale des Finances Publiques s'élève à **403.462 €**.

Le budget primitif 2024 étant équilibré avec le produit estimé, il propose, conformément à l'avis émis par la commission de finances dans sa séance du 07 mars 2023, de reconduire en 2024 les taux d'imposition des taxes votés en 2024 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48,85 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 54,27 %
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 12,95 %

Le montant des taux d'imposition des taxes directes locales est soumis au vote du conseil municipal :

Voix « pour » : 15 Voix « contre » : 0 Abstentions : 0

GGB

**DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE BILLY**

6 Subventions 2024 aux associations

Rapporteur : M. Jean-Marc NORBERT, Adjoint au Maire

Monsieur Jean-Marc NORBERT, Adjoint au Maire présente la liste des associations qui ont fait une demande de subvention de fonctionnement auprès de la commune de Billy au titre de l'exercice 2024.

Comme suite à l'analyse des dossiers reçus par la commission des finances qui s'est réunie en date du 07 mars 2024, une enveloppe de 7130 € a été proposée pour l'exercice 2024.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose d'entériner la proposition de la commission des finances telle que détaillée dans le tableau ci-dessous :

Association	Montants attribués en 2022	Montants attribués en 2023	Montants sollicités en 2024	Avis commission des finances	Décision du conseil municipal
Association des conciliateurs de justice de Loir-et-Cher	100 €	100 €	Non précisé	100 €	100€
GRAHS Sologne			200 €	-	-
Sologne Nature Environnement	100 €	100 €	Non précisé	100 €	100€
Coopérative scolaire de Billy	500 €	500 €	500 €	500 €	500€
Souvenir français	100 €	100 €	120 €	120 €	120€
Ensemble et solidaires	1.400 €	1.700 €	1.700 €	1.700 €	1.700€
Cher Sologne Football	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2.000 €	2.000€
Les Joyeux Lurons	-	900 €	1.000 €	1.000€	1.000€
Pastel des Glycines	-	-	200 €	200 €	200€
Ecole de musique selloise	800 €	800 €	800 €	800 €	800€
Association des secrétaires de mairies et directeurs généraux	30 €	30 €	Non précisé	30 €	30€
Cercle généalogique du Loir-et-Cher	-	-	300 €	-	-
Comité départemental du patrimoine et de l'archéologie 41	-	-	102 €	-	-
Comité départemental de la Prévention Routière	-	-	250 €	-	-
GDA Romorantin-Lamotte	-	-	-	-	-
TOTAL				6.550€	

M. le maire indique que l'Union musicale Selloise n'a pas été destinataire du courriel initial. Un dossier sera reçu et sera examiné.

Le montant des subventions aux associations est soumis au vote du conseil municipal selon le tableau ci-dessus :

Voix « pour » : 15 **Voix « contre » : 0** **Abstentions : ...0**

GGB

7 Modalités d'amortissement de la subvention d'équipement 2024 au SIAEP Billy-Gy

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose qu'une subvention d'équipement de 5.150,00€ sera inscrite au budget primitif 2024 à l'article 20415342 au bénéfice du SIAEP, dans le cadre d'une extension du réseau d'eau potable rue du Terre Blanc. Cette subvention d'équipement est soumise à amortissement.

M. le Maire sollicite le conseil municipal pour que l'amortissement, d'une durée de 40 ans, débute à compter du 1^{er} mai 2024.

La durée d'amortissement de la subvention au SIAEP Billy-Gy-en-Sologne est soumise au vote du conseil municipal :

Voix « pour » : 15 **Voix « contre » : 0** **Abstentions : ...0**

8 Vote des budgets primitifs – budget principal (commune) et SPANC

Rapporteur : M. Jean-Marc NORBERT, Adjoint au Maire

Monsieur Jean-Marc NORBERT, Adjoint au Maire en charges des finances demande au Conseil Municipal de se prononcer sur **le budget primitif 2024 de la commune**, arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 07 mars 2024, comme suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	Propositions
011	Charges à caractère général	205.951,69
012	Charges de personnel et frais assimilés	350.350,00
65	Autres charges de gestion courante	327.060,00
66	Charges financières	1.331,18
67	Charges exceptionnelles	0,00
023	Virement à la section d'investissement	17.961,94
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39.877,49
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		942.532,30

En section de fonctionnement, les chapitres suivants de recettes :

Chapitres	Libellés	Propositions
013	Atténuations de charges	10.000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	71.500,00
73	Impôts et taxes	60.611,00
731	Fiscalité locale	380.100,00
74	Dotations et participations	177.977,76
75	Autres produits de gestion courante	6.000,00
77	Produits spécifiques	20.000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18.999,17
002	Excédent reporté	196.744,37
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		942.532,30

**DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE BILLY**

En section d'investissement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	Propositions
21	Restes à réaliser 2023	6.888,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16.650,86
20	Immobilisations incorporelles	30.202,00
21	Immobilisations corporelles	158.020,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
001	Solde d'exécution négatif reporté	85.935,94
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18.999,17
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		321.845,97

En section d'investissement, les chapitres suivants en recettes :

Chapitres	Libellés	Propositions
13	Restes à réaliser 2023	13.000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	99.182,60
13	Subventions d'investissement	72.000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	17.961,94
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	39.877,49
041	Opérations patrimoniales	0,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	79.823,94
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		321.845,97

Voix « pour » : 15 Voix « contre » : 0 Abstentions :...0

Monsieur Jean-Marc NORBERT, Adjoint au Maire en charges des finances demande au Conseil Municipal de se prononcer sur **le budget annexe SPANC 2024** (22015) arrêté lors de la réunion de la commission des finances du 21 mars 2023, comme suit :

- Dépenses et recettes d'exploitation : 2 367,00 €

En section de fonctionnement, les chapitres suivants en dépenses :

Chapitres	Libellés	Propositions
011	Charges à caractère général	1.650,00
65	Autres charges de gestion courante	701,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	16,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		2.367,00

GGB

**DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE BILLY**

En section de fonctionnement, les chapitres suivants de recettes :

Chapitres	Libellés	Propositions
70	Produits des services, du domaine et ventes	1.650,00
002	Excédent reporté	717,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2.367,00

Voix « pour » : 15 Voix « contre » : 0 Abstentions : 0

9 Attribution du marché acquisition d'une pelle sur pneus hydraulique et rachat de l'ancienne tractopelle de la commune

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que par délibération 24.03 du 22 février 2024, le conseil municipal a :

- **APPROUVÉ** le cahier des charges relatif au marché public passé en procédure adaptée relatif à l'acquisition d'une pelle sur pneus hydraulique impliquant également l'achat de l'ancienne tractopelle de la commune ;
- **AUTORISÉ** Monsieur le maire à lancer la consultation sous la forme d'une procédure adaptée et à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération ;
- **DECIDÉ** de la création d'une « commission MAPA » pour marché public passé en procédure adaptée relative à l'acquisition d'une pelle à pneus hydraulique impliquant également l'achat de l'ancienne tractopelle de la commune ;
- **DECIDÉ** que la « commission MAPA » sera chargée d'analyser les offres et d'émettre un avis sur l'attribution du marché ;
- **PRECISÉ** que la « commission MAPA » sera composée de M. le Maire Nicolas GARNIER, M. Thierry ROBERT, M. Jean-Pierre MADEMBA-SY, M. Jean-Claude LATREILLE ;
- **S'EST ENGAGÉ** à inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2024.

Il indique que la commission MAPA s'est réunie le lundi 18 mars 2024 en Mairie de Billy et présente les éléments du procès-verbal d'analyse des offres. Il précise que la commission MAPA s'est prononcée comme suit : elle propose d'attribuer le marché à la société par actions simplifiés FRANCOIS JACOB pour un montant de 110.000€ HT soit 132.000€ TTC concernant l'acquisition d'une pelle sur pneus neuve et pour un montant de 20.000€ HT concernant le rachat de l'ancienne tractopelle de la commune.

Suite à l'exposé du Maire, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur l'attribution du marché relatif à l'acquisition d'une pelle sur pneus neuve et au rachat de l'ancienne tractopelle de la commune.

Voix « pour » : 15 Voix « contre » : 0 Abstentions : 0

GGB

10 Questions diverses

- 2^{ème} réunion fête de la musique lundi 25 mars 18h00
- Travaux sur le PLUiH : des ateliers se sont tenus qui déterminent comment occuper l'espace pour réduire drastiquement les zones constructibles.
- Transfert SPANC : des vérifications sont en cours au niveau de la CCRM avec la possibilité que la commune reste compétente dans ce domaine.
- Élections européennes le 09 juin : nécessité de préparer la composition du bureau de vote

Prochains conseils municipaux :

- jeudi 04 avril 2024 à 19h00 (dédié à l'adressage)
- jeudi 16 mai 2024 à 19h00
- lundi 08 juillet 2024 à 19h00

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à : 21h00./.

Le secrétaire de séance : GEOFFREY GODELIEZ-BONNARD



Fait à Billy, le 21 mars 2023

Le Maire
Nicolas GARNIER

